

Nonversement des subsides scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Josse fonctionne presque en permanence sous le régime des douzièmes provisoires, un régime qui devait rester exceptionnel mais qui est devenu une manière courante de gérer le budget communal. Cette situation a des conséquences directes sur nos écoles communales.

Il apparaît en effet que pour l'année 2024, des subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le cadre de dispositifs d'encadrement différencié ou d'autres mécanismes de soutien aux écoles accueillant un public fragilisé, n'auraient pas été versés aux directions d'école. Plusieurs éléments laissent penser que la même situation pourrait s'être reproduite en 2025, toujours en raison du recours prolongé aux douzièmes provisoires et des difficultés budgétaires de la commune.

J'ai posé cette question lors du précédent Conseil communal, aucune réponse ne m'a été fournie et aucun document ne m'a été transmis concernant les montants reçus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non-transférés aux écoles.

Je souhaite dès lors savoir si la commune a tardé à verser en 2024 les subsides scolaires provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'il restait des montants impayés en fin d'exercice 2023-2024, si la situation s'est répétée en 2024-2025 et si des dettes subsistent aujourd'hui envers nos écoles communales. Je souhaite également savoir quelles mesures le Collège prévoit pour garantir que les écoles reçoivent, sans délai et dans leur intégralité, les moyens que la Fédération Wallonie-Bruxelles leur attribue pour leurs missions éducatives, sociales et pédagogiques.

Je vous remercie.